

dès les premiers jours de décembre. Le programme était, néanmoins, assez chargé et comportait, dans chaque domaine (politique, économique, social, administratif et légal) des problèmes dont la solution était urgente. Les délégations se sont sérieusement mises à la tâche des diverses commissions, sous la direction des présidents de ces commissions, dont l'un était M. George Davidson, de notre pays, qui a rempli avec beaucoup de compétence la fonction de président de la Commission des questions sociales.

En se remémorant la 8<sup>e</sup> session de l'Assemblée, on ne saurait dire qu'il s'y est accompli beaucoup de travail vraiment constructif. Néanmoins, on constate le niveau élevé en général du progrès accompli à l'égard de diverses questions dont s'est occupée l'Assemblée. Cette session était pour ainsi dire une session de transition, assurant le passage entre la fin de la guerre de Corée et les relations qui pourront s'établir par la suite. L'Assemblée a accompli certains progrès à l'égard de problèmes de longue date; mais elle n'a guère progressé au sujet de questions à l'égard desquelles demeuraient comme d'habitude de fortes rivalités d'intérêt.

L'atmosphère de l'Assemblée s'est trouvée influencée, comme c'est généralement le cas, par le climat international du moment, surtout parce que certains des principaux problèmes, par exemple celui de la Corée et la perspective d'une réunion des quatre grandes Puissances au sujet de l'Allemagne, étaient étudiés ailleurs. Toutefois, les Nations Unies ont continué à fournir à l'Est et à l'Ouest un heureux terrain de rencontre et elles ont continué à faire fonctionner dans le sens voulu les rouages de la collaboration internationale.

Au début de la session, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dû reprendre ses fonctions de chef de la délégation canadienne après avoir cédé à son successeur, Madame Pandit, de l'Inde, les fonctions de président de l'Assemblée générale. Je crois exprimer une opinion que partagent la plupart des députés, quand je dis que notre pays a été très fier qu'un de ses fils très distingués ait accompli une tâche aussi magnifique à titre de président de cet organisme international extrêmement important. Son sens du devoir et l'efficacité avec laquelle il a dirigé les délibérations ont de nouveau fondé les Canadiens à penser que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures a maintenant la réputation d'être non seulement un diplomate éminent, mais un Canadien vraiment éminent.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, je manquerais à mon devoir si je ne félicitais pas l'honorable ministre des Postes (M. Côté), qui a exercé la fonction de président intérimaire de la 8<sup>e</sup> ses-

sion de l'assemblée générale durant l'absence prolongée du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Le ministre des Postes s'est acquitté de cette fonction avec habileté, tout en déployant sa bonhomie coutumière.

Je m'en voudrais aussi de ne pas signaler l'excellent travail qu'a accompli mon collègue du comté de Mont-Royal (M. Macnaughton), qui est en même temps mon député, puisque j'ai l'honneur d'habiter dans son comté; il a participé assidûment à titre de délégué à toutes les délibérations. Il a gratifié le comité juridique, en particulier, des lumières de sa longue expérience comme juriste.

*(Traduction)*

Dans le travail de la délégation canadienne, monsieur l'Orateur, nous avons également été aidés par la présence d'observateurs parlementaires de chacun des principaux partis représentés à la Chambre. Je suis sûr que ces dispositions, qui se fondent sur la pratique suivie au cours d'années antérieures, ont parfaitement démontré leur valeur.

Comme au cours de sessions précédentes, plusieurs problèmes importants, qui ne sont pas nouveaux, ont défrayé une grande partie des discussions au sein de l'Assemblée et continueront à l'avenir, je le crains bien, à mettre à contribution nos ressources collectives d'intelligence et de bonne volonté. Ces problèmes ont découlé de questions de nationalisme, de colonialisme et de racisme.

Nous avons été témoins, sous une forme aiguë, des problèmes d'ordre pratique qui surgissent, au sein de cet organisme mondial, quand on cherche à concilier le principe de la juridiction nationale des États souverains sur les peuples dépendants avec l'intérêt légitime des Nations Unies en ce qui concerne les droits de l'homme et le progrès pacifique vers une liberté plus complète pour tous les peuples.

Ce ne sont pas que des débats constitutionnels arides. Ils se rapportent à des questions qui, dans un monde dynamique, éveillent de fortes passions et intéressent le sort de bien des millions d'êtres humains.

La plupart de ces problèmes ont été étudiés dans un esprit de modération. On ne peut pas régler ces graves questions en appliquant rigide et rigoureusement la charte à la lettre. Il me semble qu'à certains égards, la charte des Nations Unies peut se comparer à la constitution d'un pays. La constitution d'un pays doit avoir une certaine souplesse. Elle ne doit jamais devenir le maître du peuple, mais elle doit toujours en être le serviteur. Le principe devrait s'appliquer également, à mon avis, à la charte des Nations Unies, de sorte qu'on devrait à l'occasion y